

RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDITEUR EXTERNE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la Ville de Granby au 31 décembre 2025 et du rapport de l'auditeur externe.

1- ÉTATS FINANCIERS 2025 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Dans les grandes lignes, le rapport de l'auditeur indépendant montre les faits saillants suivants :

REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTATS NON CONSOLIDÉS

Les revenus totaux pour l'année 2025 ont été de 150,3 millions \$ alors que les dépenses totales se sont élevées à 140,5 millions \$. Après les affectations et le financement à long terme des activités financières, la Ville a réalisé un excédent de 9,8 millions \$.

Nos revenus ont dépassé de 12,6 millions \$ le budget prévu, ce qui représente une hausse de 9,1 %. Cette hausse est principalement due à des revenus supplémentaires des droits de mutation pour un montant de 8,5 millions \$, des revenus de taxes et des tarifications pour 2,9 millions \$, des revenus de transferts pour 0,6 million \$, ainsi que divers autres revenus pour 0,5 million \$.

Nos dépenses ont été supérieures de 2,8 millions \$, soit une hausse de 2 % du budget initial. Ces dépassements de coût sont constitués de plusieurs dépenses dans les différentes fonctions ministérielles dont entre autres l'enlèvement de la neige et l'entretien de bâtiments.

EXCÉDENT AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ

Les excédents accumulés au 31 décembre 2025 s'élevaient à 26,2 millions \$, soit 12,4 millions \$ en excédent affecté et 13,8 millions \$ en excédent non affecté.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport de l'auditeur indépendant certifie que ces états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Granby au 31 décembre 2025 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. À l'exception d'une opinion, avec réserve, dans le cadre de l'application au 1^{er} janvier 2023 du chapitre 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la Ville n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

2- PROGRAMME TRIENNAL – RÉALISATIONS 2025

RÉALISATIONS 2025

Des projets d'immobilisations de 30,6 millions \$ ont été réalisés en 2025.

Dans les réalisations, parlons des différentes réfections des infrastructures de rues, d'aménagements divers, des investissements dans des machineries et équipements et dans nos usines.

3- DETTE À LONG TERME

La dette respecte en tout point le cadre financier établi.